

Les ressources de l'AOSAE sur la violence faite aux femmes

Formation avancée des professionnels du bien-être de l'enfance

Les enquêtes de protection menées dans le cadre des différends relatifs à la garde d'enfants et au droit de visite

Une partie importante de la deuxième journée de cette formation est consacrée à la discussion et à l'examen des allégations de violence contre les femmes qui sont formulées dans le contexte des différends relatifs à la garde d'enfant et au droit de visite, car il s'agit des allégations les plus couramment soulevées par les parents. On réfute les idées fausses les plus communes sur les allégations de violence envers les femmes qui sont soulevées dans les cas de garde d'enfants et de droit de visite et on examine les modifications législatives issues de l'examen des décès liés à la violence faite aux femmes, qui sont survenus dans les affaires de garde d'enfants. La séance prévoit aussi une présentation sur les familles fortement conflictuelles et une discussion sur les solutions et les stratégies proposées par les travaux de recherche.

Travailler auprès des nourrissons à risque élevé et de leur famille

La formation examine la prévalence et la dynamique au Canada de la violence faite aux femmes pendant la grossesse et fait ressortir les répercussions de cette violence sur la mère et l'enfant pendant la grossesse. Elle examine aussi le risque de violence physique et affective encouru par les nourrissons et les petits enfants qui sont exposés à la violence faite aux femmes et les séquelles de cette violence. Les participants s'initient aux stratégies d'enquête et d'intervention qui se fondent sur les *Normes de la protection de l'enfance en Ontario*.

Guide de l'AOSAE sur la pratique liée à la violence faite aux femmes autochtones

L'AOSAE a obtenu des fonds de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario en 2010 pour concevoir et mettre en œuvre un guide de pratique destiné particulièrement aux professionnels du bien-être de l'enfance qui interviennent auprès des femmes et des collectivités autochtones victimes de violence en Ontario. Le projet est en développement avec l'aide des représentants de divers organismes, notamment : Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario, les organismes de bien-être de l'enfance autochtones, Ontario Native Women's Association, Ontario Federation of Indian Friendship Centres, Chiefs of Ontario, Métis Nation of Ontario et Pauktuuit Inuit Women's Association. Le guide de pratique vise à élaborer une démarche globale d'intervention face à la violence faite aux femmes impliquant des enfants, qui est respectueuse de la culture et des coutumes des Premières nations, des Métis et des Inuits. La date prévue de publication du guide est le 30 juin 2011.

Pratique spécialisée en bien-être de l'enfance

Pratique d'adoption : Favoriser des liens permanents

La violence faite aux femmes est un des sujets abordés par le programme d'études sur la pratique de l'adoption. L'information aidera les professionnels du bien-être de l'enfance à mettre en œuvre le processus des études en milieu familial en facilitant un dialogue ouvert sur la question (optique actuelle et passée). La violence faite aux femmes est un indicateur d'alerte susceptible d'empêcher automatiquement une famille d'adopter un enfant en Ontario, ou de la soumettre à un autre examen.



L'Association ontarienne des
sociétés de l'aide à l'enfance
Unis pour le bien-être des enfants de l'Ontario



Service de formation
Transformer la connaissance en compétences

Programme de formation des professionnels du bien-être de l'enfance

Protéger les enfants et renforcer les familles, 1^{re} partie

Cette séance examine les *Normes de la protection de l'enfance en Ontario*, en particulier les normes qui abordent les facteurs se rapportant à un cas particulier, dont la violence faite aux femmes. Les participants analysent une situation type impliquant une famille, dans laquelle un incident de violence faite aux femmes oblige le recours à une appréhension.

Protéger les enfants et renforcer les familles, 2^e partie

La deuxième journée de cette séance présente les recherches récentes sur les séquelles de la violence faite aux femmes. Les participants discutent la gamme des répercussions subies par les enfants par suite de leur exposition à la violence faite aux femmes. Les animateurs encouragent les participants à adopter une approche sélective d'évaluation des répercussions sur les enfants qui sont témoins de la violence faite aux femmes.

Faire participer les familles

La séance étudie les modèles autochtones de justice réparatrice à titre de méthodes de réparer le tort causé par un acte criminel et de rétablir l'équilibre au sein de la collectivité touchée par le crime. Certaines collectivités autochtones au Canada se servent des programmes de justice réparatrice pour aborder la violence sexuelle à l'endroit des enfants, la violence faite aux femmes et d'autres crimes commis contre enfants et adultes.